

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice :11 L'an deux mil vingt- six , le **27 avril** à **18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **22 avril**
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque
sous la présidence de Monsieur **DUPUY Jérôme**

Nombre de présents : 10 PRÉSENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN hislain, ROLLAND
Isabelle , PINAULT Julie, JOUANIN Amandine, MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN
Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET Bastien

Nombre votants :11 Absent excusé : BESLAY Benoît donne procuration à DUPUY Jérôme

Publication :
Forme électronique
www.acheres18.fr Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne :
04/05/2026

objet : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- De maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2026 comme suit :
Taxe foncière bâti : 34.79 %
Taxe foncière non bâti : 28.02 %
- De fixer pour l'année 2026, le taux de Taxe habitation résidence secondaire à 13,66 % (pour rappel le taux de 2025 était de 11,83%)

Copie certifiée conforme,
Achères, le 29/04/2026

La Secrétaire de séance
JOUANIN Amandine



Le Maire
DUPUY Jérôme

